

Approche de la gestion pastorale et agroenvironnementale des zones humides et des tourbières du Haut Languedoc héraultais

Pastoral and environmental management of wetlands and bog areas in Haut Languedoc Natural Park

Alexandra PARIS - Guilhem AUSSIBAL
S.I.M.E. « Pastoralisme & Environnement » Domaine de Saporta 34 970 Lattes

Face à la demande adressée aux éleveurs par les naturalistes (Conservatoire des Espaces Naturels Languedoc Roussillon, D.I.R.E.N. L.R., Parc naturel Régional) pour une gestion adaptée des zones de tourbières et des zones humides environnantes du Haut Languedoc héraultais, une investigation a été menée sur ce territoire sensible dans le but (1) de déterminer et délimiter de façon plus opérationnelle les différents types de zones humides sensibles à gérer par le pâturage ou les autres travaux agricoles ; (2) de définir en concertation les propositions de gestion agroenvironnementale de ces espaces – propositions pouvant être prises en compte dans les procédures M.A.E. (mesures agroenvironnementales) et F.G.M.N. (fonds de gestion des milieux naturels). La démarche de travail a porté sur une analyse diachronique (sur 40 ans) de l'évolution de la végétation d'un point de vue

paysager (principales formations végétales, c'est-à-dire : prairies, pelouses, landes, bois...) à l'échelle de deux zones humides et de leurs bassins versants (tableau 1), couplée avec une analyse des systèmes d'élevages gestionnaires de ces zones ; cela a permis de croiser pratiques de gestion et dynamiques naturelles ou induites de fermeture du paysage par les ligneux et a permis d'illustrer quantitativement et visuellement la fermeture du milieu sur les zones considérées, avec risque à terme d'assèchement et de disparition des zones tourbeuses. Nous avons également réalisé une analyse des différents faciès de végétation et des espèces végétales présents dans les zones humides, à partir des fiches d'habitats et des zonages élaborés par les naturalistes ; cela a fourni une typologie des milieux opérationnelle des points de vue pastoral et agroenvironnemental assortie de préconisations de gestion.

Tableau 1 :
Description des milieux

Faciès de végétation	Habitat ou type de milieu	Code Corinne biotopes
Pelouses	Pelouses silicicoles sèches (dites à nard)	37.2, 37.32, 53.5
Prairies en zones humides	Prairies à jonc	37.1, 37.2, 37.32
	Prairies humides	37.1, 37.21
	Prairies à molinie	37.2, 37.31
Landes en zones humides	Landes tourbeuse	31.1
	Landes à callune et à bruyère	31.2
Noyau tourbeux	Tourbières	51.1
		51.2
Landes sèches	Landes à callune et à bruyère	31.2
	Lande à Genet à Balais et Fougères	31.84

Ce travail a concrètement débouché sur une déclinaison de propositions de gestion agroenvironnementale des principaux milieux sur la base des mesures agroenvironnementales dispo-

nibles dans le catalogue régional des M.A.E. et de mesures complémentaires à intégrer dans le cadre d'autres dispositifs comme le F.G.M.N. (tableau 2).

Tableau 2 :
Illustration de préconisations sur un faciès caractéristique

	habitat	Code Corine biotope	Mesures agroenvironnementales « contractualisables »	Mesures complémentaires
Prairies en zones humides	Prairies à joncs	37.2 37.31 37.32 53.5	<u>sur le milieu</u> Pas de traitements phytosanitaires préjudiciables à la flore ou à la faune à protéger sur prairies : 1602A Non-utilisation de milieux fragiles : 1805A10-20 Gestion extensive de la prairie par pâturage obligatoire : 2002A30 <u>Options complémentaires :</u> OPT 7 : accès difficile et relief accidenté : OPT8 : pour les troupeaux équins et/ asins : <u>en proximité</u> Entretien des berges, ripisylves : 604A1 Remise en état des berges, ripisylves : 604A21	* abattage sélectif des arbres en bordure de berge * pas de créations d'ouvrages hydrauliques type captages, drains, béals... sur la zone centrale et périphérique de la tourbière * comblement des drains non fonctionnels; dans le cas d'intervention mécanique, utiliser du matériel adapté à la gestion des zones humides * pas de nivellement des drains et rases, ni de mise en place d'un bouchon en aval * pas de renouvellement autorisé au cours des 5 ans * limiter la fertilisation organique et minérale possible sur la zone centrale et périphérique de la tourbière * limiter les pratiques de brûlage * au regard de l'environnement de la parcelle, gestion des refus (rotation, aspect mosaïque) et enlèvement des produits de coupe * empêcher l'envahissement des ligneux ou plantes envahissantes * pâturage tournant, raisonné et contrôlé * pâturage des zones à joncs au printemps (lorsque les jeunes feuilles et tiges sont tendres) : avril